

Chers parents,

Noël est une fête chère à nous tous et particulièrement à la famille Franciscaine: Malgré les crises successives que traverse notre pays, Noël ranime en nous l'espérance dans l'attente du Sauveur qui vient éveiller en nos cœurs la vraie Joie.

Selon le décret ministériel, le congé de Noël aura lieu entre le vendredi 17 décembre au matin et le lundi 10 janvier au matin.

Afin de compléter ce qui était prévu pour le 1^{er} trimestre, des fiches de travail vous seront envoyées entre le 17 et le 22 décembre, et nous vous saurions gré de bien vouloir les faire avec votre enfant.

Par ailleurs, comme chaque année, nous vous rappelons qu'il est interdit d'offrir des cadeaux personnels aux éducatrices. Cependant, pour ceux qui le désirent, l'initiative du comité des parents nous a semblé en accord avec les temps que nous traversons.

Et que la Paix et la Joie de Noël vous habitent en plénitude vous et vos familles.

La Direction.